



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 23 JUILLET 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Délégués Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. LABAYLE, Vice-Président ; M. POMMIEZ, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. ETCHEGARAY ; M. POMMIEZ à M. CAUSSE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 25 - RESSOURCES - SERVICE INFORMATIQUE.  
NOUVEAU MARCHÉ DE FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS -  
VOLET OPERATEUR.

Monsieur MONDORGE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'actuel marché de services de télécommunications de la Communauté d'Agglomération s'achève pour le volet « Opérateur fixe et mobile » comme suit :

- Lot 4 : Abonnement téléphonie fixe le 06/02/2011 ;
- Lot 5 : Consommation téléphonie fixe le 06/02/2011 ;
- Lot 6 : Fourniture de services télécommunications mobiles le 04/03/2011.

Dans un souci de continuité de service, il s'agit aujourd'hui de préparer une nouvelle consultation des opérateurs de télécommunications fixes et mobiles.

Ces prestations excèdent le seuil réglementaire de l'appel d'offres, une publicité sera en conséquence organisée au niveau national et européen.

...

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 27 JUIL. 2010

Publié le 27 JUIL. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

Le principe de l'allotissement est maintenu et la durée de ce nouveau marché est fixée à 36 mois.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, selon les caractéristiques qui viennent d'être décrites.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	245
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.1 - Marchés publics
Objet de l'acte	O/J N 25: Nouveau marché de fourniture de services de télécommunications. Volet opérateur.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100723-245-DE
Date de transmission de l'acte	27/07/2010
Date de réception de l'accuse de réception	27/07/2010